

# Loi sur l'accessibilité, 20 ans après

## De bien belles paroles et intentions

Le 11 février prochain, nous fêtons les 20 ans d'une loi très importante, qui avait pour objectif de changer la vie de 12 millions de Françaises et de Français en situation de handicap. Nous parlons de la fameuse loi sur l'accessibilité du 11 février 2005. Cette loi avait pour objectif de promouvoir « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. » Elle se donne pour objectif de fixer le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Les chantiers entrepris étaient importants et nombreux dans tous les domaines de la vie quotidienne :

- vie citoyenne
- déplacements,
- logement,
- scolarisation,
- emploi et formation
- culture
- loisirs, santé, etc...

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction.

## Quel bilan ?

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction. A l'origine elle prévoyait sur 10 ans un accès totale aux transports en communs et aux bâtiments. Mais déjà la loi rencontre des problèmes de financements et les décrets d'applications sont stoppés par des « dérogations économiques .»

Pire en 2014 le gouvernement décide de rallonger les délais de mise aux normes. Ce dernier est rallongé de 3 ans pour les commerces et les transports et même 9 ans supplémentaires pour les monuments et les gares ferroviaires.

## Localement

Même si Grenoble fait partit des villes les plus accessibles de France, et pour cela nous devons remercier certains élus pour leur travail comme François Suchaut. Nous lui devons aujourd'hui le tram accessible pour les fauteuils à Grenoble. Il reste toute fois des endroits où les choses peuvent êtres encore améliorées. Certains trottoirs ne sont toujours pas à la bonne hauteur pour les fauteuils roulants ( exemple: rue rue gay lussac ).

Dans le centre de la vielle ville le problème des pavées perdure, et notre rapport envoyé à la métropole reste sans réponse.

N'oublions pas que le combat pour accessibilité est un combat compliqué et quotidien.

## Nationalement

Le constat d'échec est flagrant. Ce dernier est lié notamment au manque criant de politiques publiques, au manque de communication des pouvoirs publics face aux associations de personnes concernées. Enfin l'absence de mesures budgétaires concrètes sont aussi absentes alors que nous sommes pourtant 12 000 de citoyens mis au banc de la société.

## MOBILISONS NOUS

LE RENDEZ-VOUS EST PRIS **MARDI 11 FÉVRIER DEVANT LE RECTORAT DE GRENOBLE POUR UN RASSEMBLEMENT DE 12 H À 14 H EN SOUTIEN AUX ACCOMPAGNANTS ET ACCOMPAGNÉES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP.**  
POUR LEUR PERMETTRE D'AVOIR :

- UN STATUT RECONNU DE LA FONCTION PUBLIQUE
- UN MEILLEUR SALAIRE
- DE MEILLEURES FORMATIONS FACE AUX DIFFÉRENTES PATHOLOGIES

**LUTTER, RÉSISTER, EXISTER**



# Handi-moi Tout